



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA GIRONDE

*Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la
Nouvelle Aquitaine*

Direction départementale déléguée de la Gironde

Réunion des acteurs de la domiciliation

Ordre du jour

1. Bilan 2016 de l'activité de domiciliation et actualités 2018
2. Présentation des outils et dispositifs de domiciliation mis en place au CCAS de Bordeaux
3. Focus sur la domiciliation des gens du voyage (ADAV 33)
4. Point sur le SI-SIAO
5. Questions diverses

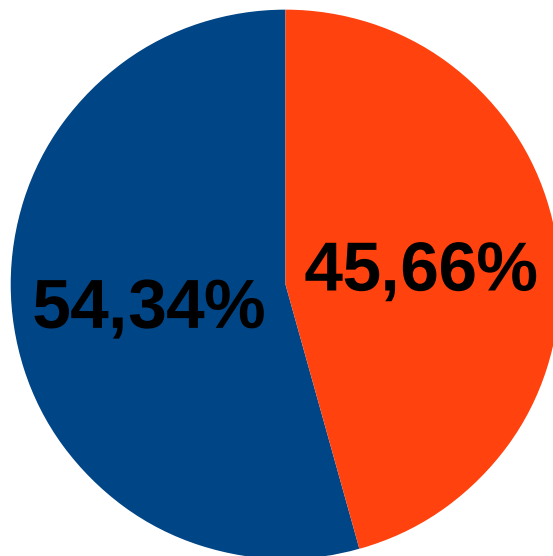
BILAN 2016

11015 domiciliations en 2016 (7124 en 2014)

→ Soit une augmentation de 54 %

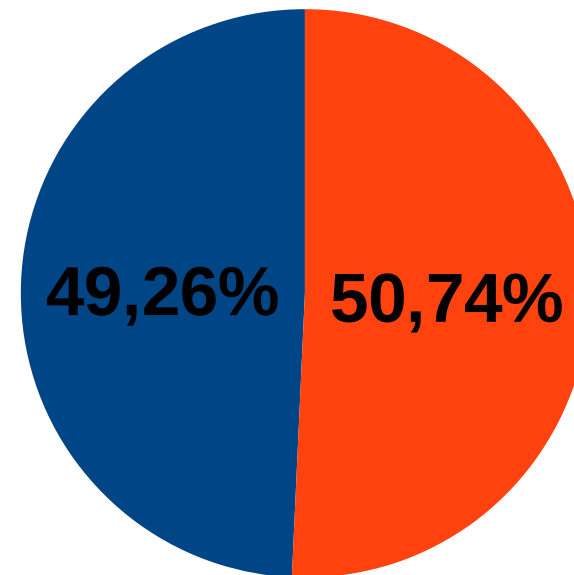
Évolution de la répartition du nombre de domiciliations

En 2014
7124 domiciliations



■ Associations
■ CCAS

En 2016
11 015 domiciliations



■ Associations
■ CCAS

BILAN 2016

LES CCAS/CIAS

Destinataires de l'enquête:

- 165 CCAS
- 6 CIAS

BILAN 2016

CCAS/CIAS

- 74 % de réponses reçues à l'enquête 2016
- 5589 domiciliations en 2016 contre 3253 en 2014



Soit + 72% par rapport à 2014






Quelques augmentations notables:

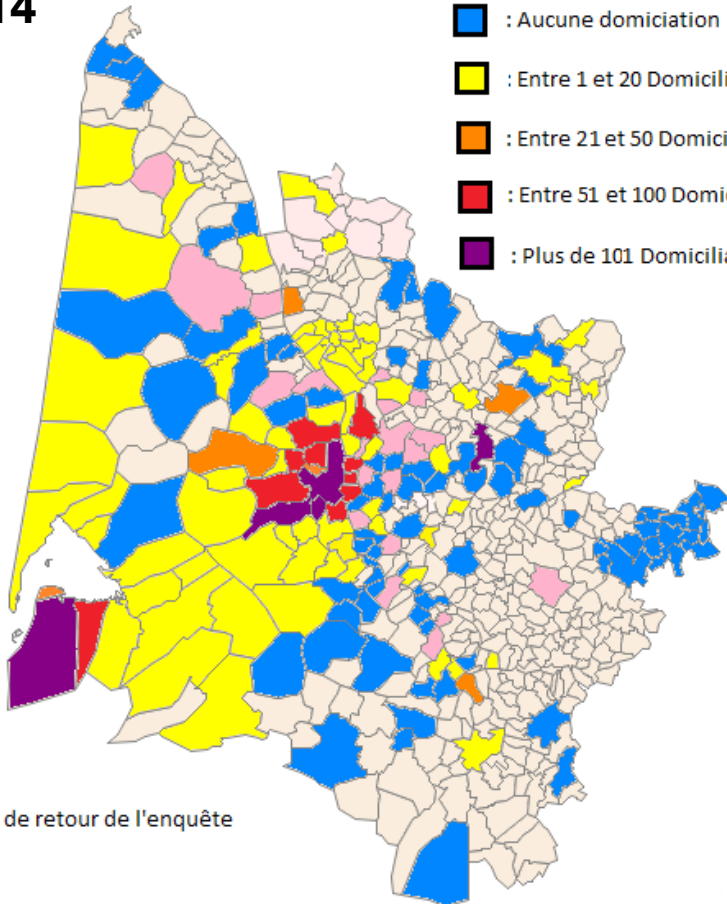
- Bordeaux : + 94%
- Mérignac : + 693%
- Villenave : + 394 %
- Bègles : + 151%
- Cenon : + 120%


BILAN 2016

Répartition territoriale :






2014

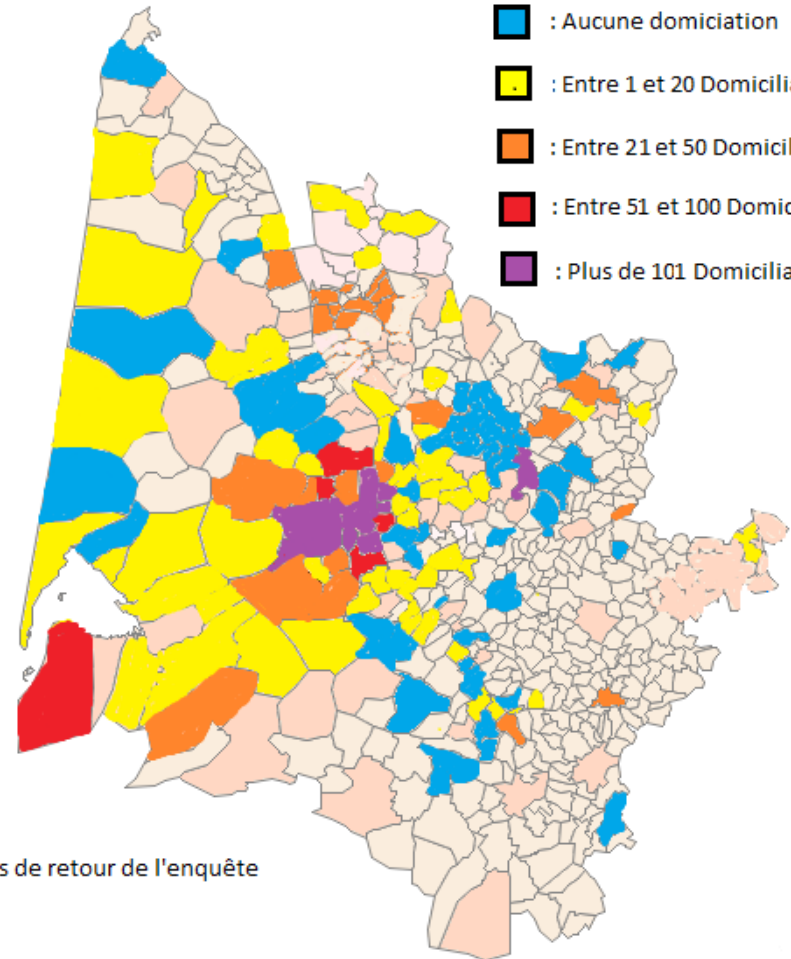
-  : Aucune domiciliation
-  : Entre 1 et 20 Domiciliations
-  : Entre 21 et 50 Domiciliations
-  : Entre 51 et 100 Domiciliations
-  : Plus de 101 Domiciliations




 : Pas de retour de l'enquête

2016

-  : Aucune domiciliation
-  : Entre 1 et 20 Domiciliations
-  : Entre 21 et 50 Domiciliations
-  : Entre 51 et 100 Domiciliations
-  : Plus de 101 Domiciliations



 : Pas de retour de l'enquête

- 48% des domiciliations sont effectuées à Bordeaux
- 10 villes concentrent 80% des domiciliations:
 - Bordeaux
 - Mérignac
 - Pessac
 - Bègles
 - Libourne
 - Cenon
 - Talence
 - Lormont
 - Floirac
 - Villenave d'Ornon
- 23 CCAS ont déclaré des domiciliations pour la 1ère fois en 2016.

BILAN 2016

- Quelques communes voient tout de même une baisse de l'activité:
 - Bruges : -50%
 - Blanquefort : - 43%
- 5 communes domiciliaient en 2014 et ont déclaré 0 domiciliations en 2016
- 10 communes effectuant des domiciliations en 2014 n'ont pas répondu à l'enquête.

BILAN 2016

ASSOCIATIONS AGRÉÉES

- 5426 domiciliations
- En hausse (+46%) par rapport à 2014

BILAN 2016

ASSOCIATIONS AGRÉÉES

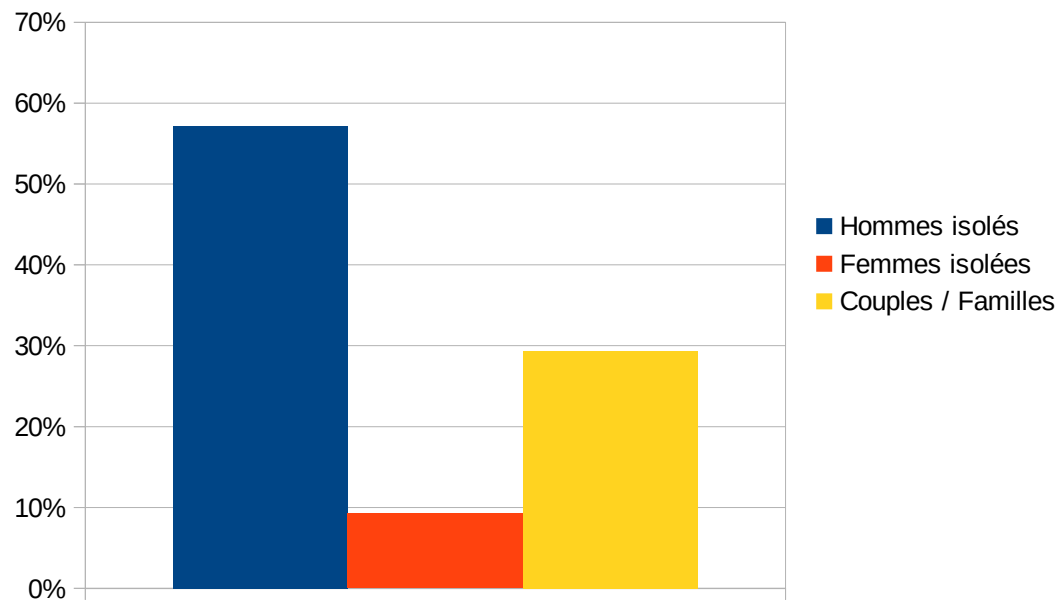
- l'ADAV 33 réalise 45% des domiciliations (hausse de 115% par rapport à 2014)
- 3 associations concentrent 86% des domiciliations:
 - ADAV 33
 - Le CAIO (20%)
 - Saint-Vincent de Paul (21%)

BILAN 2016

ASSOCIATIONS AGRÉÉES

- **57 % des domiciliations concernent des hommes isolés**

Répartition des élections de domicile



BILAN 2016

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

ACTUALITÉS 2018

- Nouvel arrêté d'agrément des associations exerçant la domiciliation (validité de 5 ans) en date du 11 janvier 2018:
 - 13 associations
 - 1 nouvelle adresse (Croix Rouge, à Langon)

En cours de publication au RAA, une copie sera envoyée par mail prochainement.

ACTUALITÉS 2018

Décret n° 2017 -1522 du 2 novembre 2017
relatif aux personnes n'ayant en France ni
domicile ni résidence fixe et pris pour
l'application des articles 150, 194 et 195 de la
loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à
l'égalité et à la citoyenneté

ACTUALITÉS 2018

Décret n° 2017 -1522 du 2 novembre 2017

- Application de l'article 195 de la loi E-C qui abroge la loi du 3 janvier 1969:
 - Domiciliation désormais ouverte aux “gens du voyage”
 - La notion de “*commune de rattachement*” est remplacée par “*le lieu d'élection de domicile, au sens de l'article L. 264-1 du CASF.*”

ACTUALITÉS 2018

Décret n° 2017 -1522 du 2 novembre 2017

Article 194 de la loi E-C :

Pendant une durée de 2 ans à compter du 27 janvier 2017, les personnes auparavant rattachées à une commune et qui n'ont pas établi de domicile ou de domiciliation auprès d'un autre organisme sont de droit domiciliées auprès du CCAS de cette commune.

ACTUALITÉS 2018

Décret n° 2017 -1522 du 2 novembre 2017

l'article 15 du décret prévoit les pièces à produire pour déterminer le CCAS ou CIAS compétent:

- Arrêté prononçant le rattachement de la personne concernée à une commune en cours de validité au 27 janvier 2017;
- Un livret spécial ou un livret de circulation en cours de validité au 27 janvier 2017;
- Un récépissé de dépôt d'une demande de prorogation de validité du livret spécial ou du livret de circulation en cours de validité au 27 janvier 2017;
- Une attestation de perte, de vol, de destruction ou de détérioration du livret spécial ou du livret de circulation en cours de validité au 27 janvier 2017;

ACTUALITÉS 2018

Arrêté du 3 novembre 2017 fixant les modèles de formulaires de demande d'élection de domicile et d'attestation de domicile des personnes sans domicile stable.

- Nouveaux formulaires de demande et d'attestation disponibles sur **service-public.fr**
 - Cerfa n° 15548*02 (demande)
 - Cerfa n° 15547*02 (attestation)

ACTUALITÉS 2018

Arrêté du 3 novembre 2017

Ce qui change:

- Ajout de la date et lieu de naissance du demandeur (attestation);
- Ajout de la date de naissance des ayant-droit;

ACTUALITÉS 2018

Arrêté du 3 novembre 2017

DEMANDE D'ÉLECTION DE DOMICILE

Décret n° 2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable



| RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Mme | <input type="checkbox"/> M. |
| Nom(s) : _____ | |
| Prénom(s) : _____ | |
| Date de naissance : __/__/____ Lieu de naissance : _____ | |
| Nom(s), prénom(s) et date de naissance des ayants droit : _____ | |
| Numéro de téléphone : _____ | |
| Courriel : _____ | |
| <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} demande | <input type="checkbox"/> Renouvellement |
| Numéro d'utilisateur (réservé à l'organisme domiciliaire) : _____ | |
| Demande à élire domicile auprès de l'organisme suivant : (à compléter par l'organisme) | |
| Nom de l'organisme : _____ | |
| Responsable de l'organisme (Nom, Prénom, Fonction) : _____ | |
| Si organisme agréé, préfecture ayant délivré l'agrément : _____ | |
| Adresse postale : _____ | |
| Courriel : _____ | |
| Téléphone : _____ | |

ATTESTATION D'ÉLECTION DE DOMICILE

Décret n° 2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable



| RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR | |
|---|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> Mme | <input type="checkbox"/> M. |
| Nom(s) : _____ | |
| Prénom(s) : _____ | |
| Date de naissance : __/__/____ Lieu de naissance : _____ | |
| Nom(s), prénom(s) et date de naissance des ayants droit : _____ | |
| A élu domicile auprès de l'organisme suivant : | |
| Nom de l'organisme : _____ | |
| Responsable de l'organisme (Nom, Prénom, Fonction) : _____ | |
| Si organisme agréé, préfecture ayant délivré l'agrément : _____ | |
| Numéro d'agrément : _____ | |
| Adresse postale : _____ | |
| Courriel : _____ | |
| Téléphone : _____ | |
| Son adresse postale est la suivante : | |
| Nom(s) : _____ Prénom(s) : _____ | |

ACTUALITÉS 2018

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

PERSPECTIVES 2018

Formalisation de la commission de régulation:

(juin 2018)

- Travail sur le règlement intérieur (une à 2 séances intermédiaires);
- Etude de cas spécifiques ou complexes soumis par les CCAS ou organismes domiciliaires.

Envoi des bilans 2017 à compléter dans le courant du mois de février 2018.

PERSPECTIVES 2018

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Ordre du jour

1. Bilan 2016 de l'activité de domiciliation et actualités 2018
- 2. Présentation des outils et dispositifs de domiciliation mis en place au CCAS de Bordeaux**
3. Focus sur la domiciliation des gens du voyage (ADAV 33)
4. Point sur le SI-SIAO
5. Questions diverses

Ordre du jour

1. Bilan 2016 de l'activité de domiciliation et actualités 2018
2. Présentation des outils et dispositifs de domiciliation mis en place au CCAS de Bordeaux
- 3. Focus sur la domiciliation des gens du voyage (ADAV 33)**
4. Point sur le SI-SIAO
5. Questions diverses

Ordre du jour

1. Bilan 2016 de l'activité de domiciliation et actualités 2018
2. Présentation des outils et dispositifs de domiciliation mis en place au CCAS de Bordeaux
3. Focus sur la domiciliation des gens du voyage (ADAV 33)
- 4. Point sur le SI-SIAO**
5. Questions diverses

Qu'est ce que le SI-SIAO ?

- Une application web financée par l'État
- Son utilisation est totalement gratuite

Déploiement de SI-SIAO en Gironde

Objectifs du SI-SIAO

constituer une **plate-forme unique** traitant de l'urgence et de l'insertion pour :

- Avoir une **visibilité en temps réel des places disponibles** dans les structures pour réduire au maximum la vacance et accroître l'offre proposée.
- Disposer de données comparables au niveau national.

Déploiement de SI-SIAO en Gironde

Objectifs du SI-SIAO

constituer une **plate-forme unique** traitant de l'urgence et de l'insertion pour :

- Harmoniser les pratiques
- Disposer d'un référentiel unique et partagé
- Mettre en réseau les acteurs

Améliorer la prise en charge des personnes et avoir un meilleur suivi de leur parcours.

Déploiement de SI-SIAO en Gironde

Qui sont les utilisateurs de SI-SIAO ?

- **Tous les travailleurs sociaux** qui rédigent et transmettent des fiches au SIAO (prescripteurs ou utilisateurs de premier accueil)

 Profil dans SI-SIAO : **utilisateur premier accueil**

Rôle dans SI-SIAO :

- Créer les fiches des personnes et les demandes
- Transmettre les fiches au SIAO

Déploiement de SI-SIAO en Gironde

Qui sont les utilisateurs de SI-SIAO ?

- Le SIAO

 Profil dans SI-SIAO : **Opérateur SIAO**

- Rôle dans SI-SIAO :
 - Recevoir les demandes transmises par les prescripteurs
 - Traiter les demandes
 - Orienter les demandes vers les structures

Déploiement de SI-SIAO en Gironde

Qui sont les utilisateurs de SI-SIAO ?

- Toutes les structures d'hébergement et de logement adapté :

 Profil dans SI-SIAO : **utilisateur hébergement-logement**

- Rôle dans SI-SIAO :
 - Réceptionner le demandes orientées par le SIAO
 - Accepter ou refuser ces orientations
 - Saisir les départs et les arrivées.

Déploiement de SI-SIAO en Gironde

Qui sont les utilisateurs de SI-SIAO ?

- Tous les représentants des structures d'hébergement et de logement adapté :

 Profil dans SI-SIAO : **Gestionnaire local**

- **Rôle dans SI-SIAO :**
 - Renseigner les informations relatives à la structure
 - Créer et ajouter des utilisateurs à leur structure
 - Accéder aux indicateurs relatifs à leur structure

Déploiement de SI-SIAO en Gironde

Qui sont les utilisateurs de SI-SIAO ?

- La DDDCS

 Profil dans SI-SIAO : **Administrateur territorial**

- **Rôle dans SI-SIAO :**
 - Paramétrer l'application (création des structures, du SIAO, attribution des profils)
 - Accéder aux indicateurs du département
- **Pas d'accès aux données nominatives des demandeurs**

Déploiement de SI-SIAO en Gironde

Étapes de gestion d'une demande :

Utilisateur 1^{er} accueil

Opérateur SIAO

Utilisateur hébergement logement

Création

- **Utilisateur 1^{er} accueil**
 - Saisie des informations relatives au demandeur et à la demande
 - Saisie des préconisations
 - Transmission au SIAO compétent
 - Transmission vers une autre structure de 1^{er} accueil

Analyse

- **Opérateur SIAO**
 - Analyse de la demande

Orientation

- **Opérateur SIAO**
 - Recherche d'une place en structure adaptée
 - Orientation vers la place disponible
 - Inscription sur liste d'attente
 - Inscription sur un dispositif d'accompagnement
 - Gestion des décisions de commissions
 - Transmission vers une autre structure de 1^{er} accueil

Acceptation

- **Utilisateur Hébergement/ Logement**
 - Consultation des orientations réalisées par l'opérateur SIAO vers sa structure
 - Décision d'acceptation ou de refus de l'orientation vers la place
 - Proposition de nouvelles places ...

Arrivée

- **Utilisateur Hébergement/ Logement**
 - Saisie de la date d'arrivée dans la structure

Départ

- **Utilisateur Hébergement/ Logement**
 - Saisie de la date de départ dans la structure

Déploiement de SI-SIAO en Gironde

Mise en place du SI-SIAO en Gironde

Les CCAS et les organismes domiciliaires sont des structures de 1^{er} accueil

- Les structures devront être enregistrées dans le SI-SIAO
- Un référent ou plusieurs référents à désigner dans chaque structure pour l'utilisation de SI-SIAO
- Organisation de formation à destination des « utilisateurs de 1er accueil » par la DGCS les 20 et 21 mars 2018

Déploiement de SI-SIAO en Gironde

Mise en place du SI-SIAO en Gironde :

- Demande d'accès ou d'information par mail à l'adresse : rachel.pascal@gironde.gouv.fr
- Phase de paramétrage, avec coexistence des deux formats de fiche SIAO (papier et format dématérialisé) pendant le 1er trimestre.
- Envoi uniquement par voie dématérialisée pour les structures concernées à partir du 2e trimestre 2018.

Ordre du jour

1. Bilan 2016 de l'activité de domiciliation et actualités 2018
2. Présentation des outils et dispositifs de domiciliation mis en place au CCAS de Bordeaux
3. Focus sur la domiciliation des gens du voyage (ADAV 33)
4. Point sur le SI-SIAO
- 5. Questions diverses**